

# SOUTIEN À LA PRATIQUE PARASPORTIVE

## Objectifs

- Création, mise en accessibilité d'équipements sportifs et acquisition de matériels spécialisés

## Enveloppe budgétaire

- Budget : **2,5 M€**
- Taux de subvention maximal : 80 % des dépenses éligibles

## Porteurs éligibles

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités
- Sociétés coopératives d'intérêt Collectif (SCIC) contribuant au développement du sport
- Associations sportives

## Types d'équipements éligibles

- **Equipements structurants**
- **Matériels spécifiques** (y compris fauteuils) destinés à la pratique sportive fédérale
- **Véhicules types minibus (9 places minimum) aménagés** ou non aménagés (seulement FFSA, ses comités départementaux/régionaux ou les fédérations délégataires)

## Critères d'éligibilité

- Les associations (hors comités régionaux et départementaux handisport ou sport adapté) devront être déjà référencées dans le Handiguide des sports ou avoir fait leur demande de référencement avant le terme de l'appel à projets

## Appel à projets - Processus

- Appel à projets géré par l'Agence

## Priorités d'examen

- Mise en accessibilité avec pratique sportive pour les personnes en situation de handicap
- Mise en place d'une signalétique dédiée aux personnes en situation de handicap

## Calendrier

- Début de campagne : Fin mars 2026
- Fin de campagne : 30/06/2026
- Examen : Automne 2026

## Qui / Contacts

- Service des équipements sportifs : [agence-es@agencedusport.fr](mailto:agence-es@agencedusport.fr)

## Informations / Documents spécifiques

- [Fiche détaillée du dispositif](#)
- [Liste des pièces obligatoires](#)

## Plateforme de dépôt

- [InfraSport](#)



## Points de Vigilance

- Aucun début d'exécution autorisé avant le dépôt du dossier sur InfraSport : les devis, bons de commande, marchés ou ordres de service ne doivent pas être signés en amont.
- Plafonds unitaires pour les minibus et fauteuils
- Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €
- Avant-projet détaillé/définitif (APD) obligatoire pour les travaux impactant la structure du bâti